

**Communications municipales à la séance
du Conseil communal du 29 février 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réfection des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Adjudication du mandat d'étude

Dans le cadre des réfections des places de jeux de la Coquerellaz et du Veilloud, la Municipalité a décidé, en date du 5 février 2024, de mandater le bureau d'architectes-paysagistes Profil Paysage SA afin de réaliser l'étude du projet.

Ce montant sera financé par le chapitre n° 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'études » conclusion n° 4 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

Le montant des honoraires pour ce mandat s'élève à Fr. 27'684.- TTC. Ce montant engagé sera imputé sur le compte n° 440.5010.177 du futur préavis « Réfection des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Crédit de construction ».

2) Décompte de clôture – Préavis n° 2022/06 « Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction »

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux publics et de l'environnement adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 310.5010.172.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2022/06	Fr.	359'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>343'459.55</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>15'540.45</u>
Participation de tiers	Fr.	--
Subvention DGE 60 %	Fr.	122'014.68

L'ensemble des dépenses et la subvention ont été partagés à 50 % entre les Communes de Denges et d'Ecublens. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

La Municipalité